



Conseil de sécurité
Arria formula : The responsibility and responsiveness of States
to cyberattacks on critical infrastructure

New York, le 25 mai 2023
Déclaration prononcée par la Suisse

Madame la Présidente,

Je remercie l'Albanie et les États-Unis d'avoir convoqué ce débat. Je remercie également Mme la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu, Mme Marietje Schaake et Mme Moliehi Makumane pour leurs interventions.

La Suisse est particulièrement préoccupée par les cyber-opérations menées ou tolérées par des États d'une manière incompatible avec le droit international. Il est inquiétant que des acteurs étatiques et non-étatiques prennent pour cible des infrastructures critiques et la société civile par le biais de cyber opérations. Ceci inclut des infrastructures médicales et humanitaires, comme la cyber opération contre le CICR découverte en novembre 2021. On est aussi préoccupé par les effets non-intentionnels « spill-over » ainsi que les nouvelles technologies qui peuvent - si pas sécurisées - être susceptibles à des cyber activités malveillantes.

J'aimerais souligner trois points :

Premièrement, le droit international est applicable au cyberespace. L'Assemblée générale l'a reconnu dans plusieurs résolutions et par le Cadre pour un comportement responsable des États dans le cyberespace. Le droit applicable inclut les règles de la Charte des Nations Unies, le droit de la responsabilité des États, les droits de l'homme et le droit international humanitaire dans le contexte des conflits armés. Les cyber-opérations dans les conflits armés peuvent avoir des conséquences réelles et graves. Nous devons prioriser une compréhension commune de la mise en œuvre du droit international existant, et ceci avant de discuter d'un nouvel instrument juridiquement contraignant.

Deuxièmement, il faut créer et renforcer la coopération afin d'augmenter la sécurité face aux cyber risques. Le secteur privé est un partenaire important, car il possède et exploite l'infrastructure d'internet. Depuis avril la Suisse possède une nouvelle cyber stratégie. Elle préconise une coordination accrue au niveau gouvernemental et encourage les partenariats public-privé. Au niveau international le Programme d'Action sur la cybersécurité devra renforcer la coopération entre les Etats et d'autres acteurs dans ce domaine.

Troisièmement, un cyberespace stable, ouvert, libre et pacifique nécessite d'intégrer toute la société. Une recherche soutenue par la Suisse et menée par le *Global Network of Women Peacebuilders* et la Fondation *ICT4Peace* sur l'influence de la cyber sécurité sur l'agenda femmes, paix et sécurité montre que les femmes sont souvent victimes de cyber-menaces de manière disproportionnée. Les mesures pour atténuer les risques de cybersécurité liées au

genre sont insuffisantes. Une approche sensible au genre permettra d'améliorer l'accès des femmes aux outils relatifs à la cybersécurité ainsi que des réponses plus holistiques et efficaces face aux cybermenaces.

Madame la Présidente,

Le Conseil de sécurité peut jouer un rôle. Il peut envoyer un message fort en promouvant le respect du droit international et le Cadre sur le comportement responsable des États dans le cyberspace. En cas de menace contre la paix et la sécurité, le Conseil devrait utiliser les pouvoirs que lui confère la Charte, et favoriser le règlement pacifique de conflits.

Je vous remercie.

Unofficial Translation

Madam President,

I thank Albania and the United States for convening this debate. I also thank Under-Secretary-General Izumi Nakamitsu, Ms. Marietje Schaake and Ms. Moliehi Makumane for their interventions.

Switzerland is particularly concerned about cyber operations conducted or tolerated by States in a manner that is incompatible with international law. It is worrying that state and non-state actors target critical infrastructure and civil society through cyber operations. This includes medical and humanitarian infrastructure, such as the cyber operation against the ICRC discovered in November 2021. There are also concerns about unintended "spill-over" effects and emerging technologies that can - if not secured - be susceptible to malicious cyber activities.

I would like to highlight three points:

First, international law is applicable to cyberspace. The General Assembly has recognised this in several resolutions and through the Framework for Responsible Conduct of States in Cyberspace. Applicable law includes the rules of the UN Charter, the law of state responsibility, human rights and international humanitarian law in the context of armed conflict. Cyber operations in armed conflict can have real and serious consequences. We must prioritise a common understanding of the implementation of existing international law before discussing a new legally binding instrument.

Second, cooperation must be created and strengthened in order to increase security against cyber risks. The private sector is an important partner, as it owns and operates the internet infrastructure. Since April, Switzerland has a new cyber strategy. It calls for increased coordination at government level and encourages public-private partnerships. At the international level, the Cyber Security Action Programme should strengthen cooperation between states and other actors in this field.

Third, a stable, open, free and peaceful cyberspace requires the integration of the entire society. Swiss-supported research conducted by the *Global Network of Women Peacebuilders* and the *ICT4Peace* Foundation on the influence of cyber security on the women, peace and security agenda shows that women are often disproportionately affected by cyber threats. Measures to mitigate gender-related cyber security risks are insufficient. A gender-sensitive

approach will improve women's access to cybersecurity tools and more holistic and effective responses to cyber threats.

Madam President,

The Security Council can play a role. It can send a strong message by promoting respect for international law and the framework for responsible state behaviour in cyberspace. In the event of a threat to peace and security, the Council should use its Charter powers and promote the peaceful resolution of conflicts.

Thank you.